



Doc. 14282
24 avril 2017

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie

Amendement¹ n° 24

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 7 par le paragraphe suivant:

«Huit mois après la tentative de coup d'État, la situation s'est relativement stabilisée. Les décrets-lois, qu'il a été nécessaire d'édicter pour prendre des mesures proportionnées à la crise actuelle, ont joué un rôle important dans la stabilisation de la situation et dans la lutte contre les organisations terroristes. L'Assemblée constate cependant que la plupart des décrets-lois n'ont jusqu'à présent pas été approuvés par le Parlement (ainsi que l'exige la Constitution).»

Déposé par:

ESEYAN Markar, Turquie, ADLE
DİŞLİ Şaban, Turquie, PPE/DC
FIRAT Salih, Turquie, CE
GÜLPINAR Mehmet Kasım, Turquie, CE
GÜNAY Emine Nur, Turquie, CE
ÖNAL Suat, Turquie, CE
UYSAL Burhanettin, Turquie, CE
YAŞAR Serap, Turquie, CE

1. 2017 - Deuxième partie de session

